

Quatrième article : Le coton africain entre pratiques modernes et traditionnelles : le changement de paradigme d'une économie sociale en Afrique de l'Ouest

Par E. AHO et G. CAPO CHICHI

Pages (pp.) 35-48.

Bulletin de la Recherche Agronomique du Bénin (BRAB)
Numéro Spécial Développement Agricole Durable (DAD) – Décembre 2017

Le BRAB est en ligne (on line) sur les sites web <http://www.slire.net> & <http://www.inrab.org>

ISSN sur papier (on hard copy) : 1025-2355 et ISSN en ligne (on line) : 1840-7099

Bibliothèque Nationale (BN) du Bénin



Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB)

Centre de Recherches Agricoles à vocation nationale basé à Agonkanmey (CRA-Agonkanmey)

Programme Information Scientifique et Biométrie (PIS-B)

01 BP 884 Recette Principale, Cotonou 01 - République du Bénin

Tél.: (229) 21 30 02 64 / 21 13 38 70 / 21 03 40 59 ; E-mail : brabinrab@yahoo.fr / craagonkanmey@yahoo.fr

Le coton africain entre pratiques modernes et traditionnelles : le changement de paradigme d'une économie sociale en Afrique de l'Ouest

E. AHO⁵ et G. CAPO CHICHI⁵

Résumé

Depuis plus d'une dizaine d'années, les pays africains producteurs de coton sont confrontés à de sérieuses difficultés sur le marché international. La forte baisse du revenu de coton et l'abandon progressif de la production cotonnière conduisent progressivement les acteurs de la filière coton et les États africains producteurs de coton vers une véritable crise financière. L'étude a été basée essentiellement sur une analyse bibliographique soutenue par quelques témoignages d'acteurs de la filière coton. Il s'agissait d'une étude qualitative associant des données statistiques sommaires. L'objectif de l'étude était de montrer comment les subventions accordées par les États-Unis d'Amérique et l'Union Européenne à leurs producteurs de coton, les pratiques illicites qui ont cours au niveau du commerce international, la contre performance et la faible compétitivité du coton africain, contribuaient manifestement à la dégradation des conditions de vie des cotonculteurs africains. L'étude a souligné comment l'introduction de la culture du coton biologique et des variétés transgéniques comme cultures alternatives place les paysans des pays du Sud dans une situation paradoxale, voire dans une dépendance accrue vis-à-vis des firmes du Nord. Une telle situation pose d'énormes problèmes écologiques et environnementaux nécessitant la définition d'un nouveau paradigme basé sur des principes d'une économie sociale et solidaire.

Mots clés : Coton africain, commerce inégal, pauvreté des paysans.

African cotton between traditions and modernity practices: the new paradigm of a social economy in West Africa

Abstract

For more than a decade, the African cotton-producing countries are facing serious difficulties in the international market. The sharp drop in the income of cotton, the phase-out of the production gradually leads stakeholders in the cotton sector towards a real financial crisis. The study was based primarily on a solid documentary analysis supported by a few testimonies of actors in the cotton sector. This is a qualitative study involving summary statistical data. The study aimed to show how the United States of America and the European Union subsidies to their cotton producers, the illicit practices that have been at the level of international trade, the poor performance and the low competitiveness of African cotton, contribute to the degradation of the living conditions of African farmers. It highlights how the introduction of the cultivation of organic cotton and transgenic as alternative crops varieties tends to drive farmers in the countries of the South in a paradoxical situation, or even in an increased dependency towards Northern firms and pose enormous ecological and environmental problems requiring the definition of a new paradigm based on principles of a social economy and solidarity.

Key words: African cotton, unequal trade, poverty of the peasants

INTRODUCTION

Les données disponibles indiquent que soixante cinq pays produisent aujourd'hui du coton dans le monde, dont 28 pays africains. Ensemble, les 28 pays africains contribuent à la production mondiale du coton à hauteur de 1.085.000 tonnes par an, soit un pourcentage de 4,6%. Ce qui paraît faible à l'échelle planétaire, mais qui est à même de contribuer de façon significative à la création de la richesse à l'échelle des pays les plus engagés dans cette activité agricole. Parmi les 28 pays, 10 pays ont en partage la zone franc CFA (Goreux, 2003, 2004). Depuis 2004-2005, ces pays connaissent une véritable baisse du revenu escomptable de la culture du coton. La production du coton est de plus en plus abandonnée par les agriculteurs, ce qui, plonge progressivement les sociétés cotonnières

⁵ Dr Édouard AHO, École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), Université d'Abomey-Calavi (UAC), BP 2096 Cotonou, E-mail : ahodar@yahoo.fr, Tél. : (+229)95289701, République du Bénin
Dr Gilbert CAPO CHICHI, ENAM/UAC, BP 2096 Cotonou, E-mail : gilcapo@gmail.com, Tél. : (+229)95062420, République du Bénin

africaines et les pays producteurs de la zone dans de terribles difficultés financières (Folk, 2006). Plusieurs raisons telles que les subventions accordées par les pays du Nord à leurs producteurs de coton, notamment les États-Unis d'Amérique et l'Union Européenne, les iniquités des échanges commerciaux dans le monde, les comportements rédhibitoires propres aux producteurs africains, la qualité du coton africain expliqueraient une telle situation.

Depuis lors, le coton africain fait beaucoup parler de lui dans l'arène des négociations internationales. En 2001, la Conférence de Cancun n'apporte aucune réponse aux préoccupations formulées par les pays du Sud producteurs de coton et se termine par un échec (Schwartz, 2012). L'objectif poursuivi par le Cycle de Doha à partir de 2002 et qui insiste sur l'impérative nécessité de réduire progressivement les subventions avant leur élimination complète n'a pas prospéré non plus (Amédé, 2002). Lors de la Conférence ministérielle, qui s'est tenue à Hong-Kong en décembre 2005, le coton est à nouveau au centre des discussions agricoles, mais sans grands résultats. De même, la Conférence ministérielle de Genève de novembre 2009 ne s'est pas traduite par des résultats tangibles vu que les divergences se sont montrées trop nombreuses sur la question des subventions (Summer, 2007). Depuis lors, plusieurs autres plates formes de négociation, de discussion et autres formes de concertations sur le sort du coton africain, se poursuivent pour trouver une solution.

Dans ce processus, les débats ont parfois été houleux et les positions tranchées entre certains pays du nord et ceux du sud, à propos notamment des politiques agricoles pratiquées par les uns et les autres. Sur ce point, les pays africains accusent les pays du nord d'être de véritables prédateurs de leurs économies en raison de leurs comportements délictueux vis-à-vis des règles du commerce international, à quoi ceux-ci répliquent en retour en disant que les pays du sud ne savent pratiquer que des économies et des politiques de « petits-pas » et donc des économies de « crève-faim » (Estur 2005). Ainsi, en dépit d'éléments objectifs attestant d'une véritable avancée sur la question coton dans son ensemble, des phénomènes de distorsion, comme la question des subventions, le problème de la fixation du prix du coton et l'introduction de variétés transgéniques de coton dans les pays africains, perdurent et continuent de soulever des polémiques à coup d'argumentations plus ou moins idéologiques soutenues par une abondante littérature plus ou moins scientifique. La question du coton est donc aujourd'hui bien étudiée et bien documentée dans le contexte des relations nord-sud.

DONNÉES ET MÉTHODES

L'objectif de l'article a été de faire une brève rétrospective sur la situation actuelle du coton africain et de voir dans quelles mesures les solutions préconisées à travers les nouvelles biotechnologies offrent la possibilité aux pays africains producteurs de coton une porte de sortie. L'étude a été basée essentiellement sur une synthèse bibliographique faite à partir des recherches documentaires dans des bibliothèques et centres de documentations, puis sur des sites internet à l'aide de divers moteurs de recherche (www.qwant.com, www.ixquick.com, www.ask.com, www.bing.com, scholar.google.com, etc.) afin de sélectionner des documents spécialisés tels que des ouvrages, archives, dépêches, journaux, rapports et des études portant sur la situation du coton africain et l'introduction des biotechnologies dans la cotonculture en Afrique voire sur leurs éventuelles conséquences sur l'économie africaine. La méthode a consisté en une analyse croisée des sources d'informations soutenues par quelques témoignages d'acteurs et assorties de statistiques de base, le tout ayant permis d'extraire la moelle substantielle de la réflexion pour conduire l'analyse.

RÉSULTATS ET ANALYSES

Le coton africain dans le marché mondial

Le coton ouest africain a commencé à se développer dans les pays de l'UEMOA au début des années 60. De 30.000 tonnes de coton graine en 1960, on atteint aujourd'hui 1.900.000 tonnes, soit 800.00 tonnes de fibre (Goreux, 2003). Le coton de la zone, UEMOA qui fait vivre environ 12 millions de personnes représente 17% du coton commercialisé dans le monde. 95% de la fibre sont exportés. Toutefois depuis 2004, la filière coton de l'Afrique de l'Ouest est confrontée à une crise profonde. Entre les campagnes 2004-2005 et celles de 2008-2009, la production a chuté de près de 50%, passant de 1,2 millions de tonnes, à 600.000 tonnes. Au plan international, les cours mondiaux du coton ont connu une forte baisse entre 1995 et 2009, avant de connaître une hausse sensible entre 2010 et 2011 s'établissant à plus de 2 dollars la livre. Pourtant, selon les chiffres de l'OMC, ce prix est depuis retombé en dessous de la barre de 1 dollar la livre, correspondant au prix moyen de la période 2000-2009, à savoir environ 60 cents la livre pour la période de 2012-2013. Toutefois selon les

analystes, ces prix anormalement élevés étaient liés à un mouvement de panique résultant d'une hausse de la demande asiatique et d'une incertitude sur les quantités disponibles (Pauron, 2012). Les mêmes experts soutiennent que la chute entamée en avril 2011 qui s'est accentuée à partir de juin de la même année, est due à une série de facteurs, notamment à la baisse de la demande, à une reconstitution des stocks et à une renégociation des contrats en Asie. Les prix actuels du coton qui tournent, autour de 1 dollar la livre, sont toujours au-dessus des niveaux moyens des dix dernières années, soit 0,60 dollar entre 1998 et 2010. Ainsi, on constate qu'il y a moins de volatilité, du fait que les stocks, surtout chinois, ont été reconstitués. Ce qui fait stagner évidemment la demande. Pourtant, il est démontré que si ces prix venaient à passer au-dessous de 0,80 dollar, la filière cotonnière africaine sera en péril (Gobet, 2012). L'autre constat fait par les spécialistes est qu'en dehors de la chute des prix, il est établi que la part du coton ouest-africain dans la consommation totale de fibres textiles, n'a cessé de régresser, passant de 52% en 1975 à 35% en 2010.

La sempiternelle question des subventions

Pour les pays africains producteurs de coton, cet effondrement du prix du coton est en grande partie imputable à la politique de subvention pratiquée par les États-Unis d'Amérique et l'Union Européenne en favorisant le maintien de la production dans des pays où les coûts moyens de production sont supérieurs aux prix du marché. D'après une étude de l'International Cotton Advisory Committee (ICAC) réalisée en 2011, ces subventions s'élevaient à 4,7 milliards de dollars en 2009-2010 contre 6,2 milliards la campagne précédente. En effet, plusieurs spécialistes ont pu attester que les mécanismes des subventions accordées aux cotonculteurs américains et européens ont un impact négatif certain sur la vente du coton africain. D'après Goreux (2005), entre 1997-1998 et 2011-2012, la part de la production mondiale de coton subventionnée est passée de 50 à 73%. Malgré les engagements pris par les pays du nord au sortir de l'Uruguay Round en 2001, de réduire leurs subventions, cette part est restée constante. Mais, l'application catégorielle et sélective de ces lois, n'a pas été du tout profitable aux pays africains producteurs de coton. En effet, l'impact des lois agricoles américaines pour la réduction des subventions pour une meilleure participation de l'Afrique au marché mondial est resté dérisoire. Aux États-Unis, premier exportateur de coton au monde, un soutien substantiel continue d'être apporté aux agriculteurs, à travers tout un jeu d'aides directes ou indirectes. Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie 2001, dénonce la pratique des subventions avec vigueur dès 2010, lors d'une conférence tenue à Tunis, et dresse un bilan très critique de la situation de pauvreté engendrée par la chute du prix du coton dans les pays du Sud (Schwartz, 2012).

Certes, le montant des aides et subventions des États-Unis à leurs producteurs de coton qui était de l'ordre de 4,2 milliards de dollars, est passé à environ 1,8 milliards de dollars en 2013. De même en Europe, les mécanismes de la Politique Agricole Commune (PAC) permettent de garantir les prix aux producteurs. Ainsi en 2002, le paysan européen, notamment le paysan grec ou espagnol, pouvait vendre son coton à un prix stabilisé de 1,06 € le kg de coton-graine quel que soit le prix du marché, alors que pour le paysan malien, béninois ou burkinabé, il était de l'ordre de 0,30 €. Cette baisse des prix est en grande partie imputable à l'augmentation de la production du coton, qui excède désormais la consommation. Bien que la Grèce et l'Espagne, seuls producteurs notables de coton en Europe ne comptent ensemble que pour 2,5% de la production mondiale, les subventions de l'Union Européenne aux producteurs de coton grec et espagnol ont atteint 979 millions de dollars en 2001-2002 (Goreux, 2003). Une étude conduite par Sumner en 2007 a pu soutenir que ce sont les effets de distorsion des échanges des subventions au coton américain, qui abaissent le prix mondial du coton, avec des résultats au niveau agrégé (Goreux, 2003). En présence de subventions aussi massives, il est clair que les mécanismes du marché qui reposent sur les lois de l'offre et de la demande ne puissent plus jouer, de sorte que les prix bas du coton peuvent se maintenir indéfiniment et éliminer progressivement du marché, les producteurs de l'Afrique de l'Ouest. Des observateurs avertis estiment toutefois que la seule baisse des prix ne saurait expliquer une telle situation. D'autres causes que sont la démotivation des producteurs africains, les effets des aléas climatiques sur la production, les divers malentendus entre producteurs et acheteurs sur des opérations de reclassement effectuées à l'usine, la désorganisation des groupements de producteurs qui conduit à une mauvaise gestion des intrants et des crédits provoquant des endettements importants insupportables pour les producteurs sont autant de facteurs aggravants pour la production du coton.

Le naufrage progressif des cotonculteurs africains et les prémises d'une crise humanitaire dans les pays du Sud

L'Afrique de l'Ouest qui est aujourd'hui, avec 15% du marché, le cinquième exportateur Mondial de coton, derrière les États-Unis, la Chine, l'Inde et l'Ouzbékistan se trouve à la croisée des chemins. Or, malgré le développement des matières synthétiques et la concurrence de la friperie, le coton représente encore 47% du marché mondial du textile. La surproduction chronique, engendrée par les politiques de subvention et l'aide massive des pouvoirs publics des pays du Nord envers leurs agricultures, a provoqué un sérieux effondrement des cours. Les producteurs du Sud se voient peu à peu étranglés et menacés de disparition alors que, depuis plusieurs années, ils ont consenti des efforts importants pour améliorer leurs productions. Les revenus de plusieurs millions de personnes sont en jeu et l'équilibre financier des pays dont le coton est la principale source d'exportation est gravement menacé. La corrélation directe entre la chute des prix mondiaux du coton et l'aggravation de la pauvreté rurale en Afrique est maintenant bien établie. Une étude réalisée par le Bénin et excipée devant l'OMC en 2003, indique entre autres, que 85% des producteurs de coton au Bénin vivent dans des maisons en murs faits de boue ou de briques, moins de 2% ont l'électricité et 98% utilisent encore des lampes à huile ou à kérosène, 34% ne possèdent ni chaises, ni tables et ni lits.

Dans des pays comme le Bénin, le Burkina, le Mali qui produisent respectivement 75%, 60% et 50% du coton ouest-africain, ce sont plus de 10 millions de personnes qui vivent directement de la production de coton. Selon les données publiées en décembre 2012 par l'Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE) au Bénin, la filière coton représente 60% du tissu industriel national, plus de 12% du PIB du pays, 90% des exportations agricoles, 40% de ses entrées de devises... et elle assure un revenu à plus d'un tiers de la population. De Laforcade (2004), rapporte que ces dernières années en Inde du Sud, le niveau de vie des producteurs de coton s'est profondément dégradé. De nombreux producteurs s'endettent et dépensent de plus en plus des sommes énormes, pour acheter des semences, des fertilisants et des pesticides. Néanmoins, comme ceux-ci ne parviennent pas à rembourser, ils n'ont d'autre choix que le suicide en ingérant les pesticides. Selon les statistiques officielles du gouvernement Indien, plus de 200.000 paysans se seraient suicidés ces dix dernières années à cause de leur endettement lié à l'achat de semences OGM. Dans la province de Chattisgarh, les chiffres officiels font état de 1.000 suicides chaque mois pour les mêmes causes. Selon les ONG, le taux de suicide parmi les fermiers pauvres atteint actuellement des records. 150.000 d'entre eux se seraient donnés la mort depuis 1993 (Navdanya, 2009). D'après l'étude réalisée par Sumner en 2007, un ménage type de producteurs de coton Ouest-africains compte environ dix membres, avec une espérance de vie de près de 48 ans et un taux d'alphabétisation des adultes inférieur à 25%. Pour ces ménages, le coton est généralement la seule source de revenu monétaire. Ces familles vivent avec moins d'un dollar par jour et par personne. L'étude soutient qu'avec une suppression totale des subventions américaines au coton, le prix mondial du coton enregistrerait une hausse de 6 à 14% et que les prix perçus par les producteurs de coton Ouest-africains augmenteraient de 5 à 12% et feraient accroître le revenu des ménages de 2,3 à 5,7%. L'étude conclut que cette hausse de prix se traduirait par un revenu supplémentaire qui pourrait couvrir tous les coûts de soins de santé de quatre à dix individus pour une année entière, ou les frais annuels de scolarisation d'au moins dix enfants.

La portée des négociations pour sauver le coton africain

Les tenants et les aboutissants d'un dialogue de sourds

La réunion ministérielle de l'OMC tenue à Cancun au Mexique en 2003, sur la question des subventions américaines et européennes aux producteurs de coton des pays industrialisés, s'était soldée par un échec. Les protagonistes africains, américains et européens s'étaient retrouvés 'dos-à-dos' sur cette question et s'étaient séparés sans un véritable compromis. Par la suite, des négociations sur la même question se sont poursuivies à Doha en 2003, à Hong Kong en 2008 et à Genève (2011). Avant de présenter la situation actuelle des subventions à l'issue de ces cycles de négociations, il convient de revenir un tant soit peu sur leur contenu. Suivant la déclaration de Doha, en 2001, l'objectif des négociations sur l'agriculture était d'obtenir «des améliorations substantielles de l'accès au marché; des réductions de toutes les formes de subvention à l'exportation, en vue de leur retrait progressif et des réductions substantielles du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges.». En conséquence, les membres de l'OMC avaient établi en mars 2002 un

programme de travail visant à définir les modalités de négociations qui devaient être finalisées le 31 mars 2003. Sur la base de ces modalités, les membres de l'OMC devaient préparer leurs offres initiales sous formes de projets de listes d'engagements à la Conférence ministérielle qui doit se tenir à Cancún du 09 au 14 septembre 2003. Les subventions à la production de coton aux États-Unis et dans l'Union européenne ne seraient réduites que dans un avenir éloigné. Ce qui ne répondait pas aux préoccupations des producteurs africains. Aussi, les pays de la zone CFA ont-ils demandé de traiter le coton comme « un produit spécial ».

Le 30 avril 2003, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad ont soumis au président des sessions spéciales, une proposition demandant une réduction accélérée des subventions aux producteurs de coton et une compensation financière pour les Pays les Moins Avancés (PMAs) en attendant l'élimination desdites subventions. Toutefois, sur ce dernier aspect de la question, les avis sont partagés. En effet, nombreux sont les spécialistes qui pensent que le principe d'un système de compensation peut apparaître comme un moyen de stimuler de façon discriminatoire, la production dans les pays recevant une compensation, alors que la vraie question reste et demeure, la réduction de la production mondiale aux fins de raffermir les prix. Ce contre quoi, les tenants de l'opinion contraire estiment que la compensation peut plutôt être considérée comme l'équivalent des mesures de rétorsion tarifaire pratiquées par les membres de l'OMC en cas de non respect des règles par une tierce partie. Selon cette tendance, la rétorsion est un moyen de pression pour réduire les obstacles aux échanges commerciaux. Il s'agit donc d'une mesure transitoire *Ad Hoc* pour atteindre un objectif. Pour ceux-ci, ce principe devra s'appliquer par analogie dans le cas d'espèce. Donc, le système de compensation devrait constituer un moyen de pression pour réduire les subventions « ayant des effets de distorsions des échanges ». Pour ce faire, estiment les spécialistes, l'instauration d'un système de compensation devrait être assortie d'une programmation rigoureuse et d'un échéancier des réductions requises, aussi bien pour les subventions que pour les compensations. On a fait valoir alors que les compensations devraient être allouées aux PMAs proportionnellement aux préjudices subis et les contributions réparties entre pays industrialisés proportionnellement aux subventions accordées.

Aussi, différentes formes d'arrangements institutionnels pourraient être considérées. Avec la première, la compensation serait automatique; elle serait versée à un fonds appartenant à la filière cotonnière et gérée par un comité au sein duquel les producteurs détiendraient la majorité des sièges. Avec la seconde, la compensation transiterait par le trésor public; elle pourrait être ajustée au cas par cas et serait utilisée conformément aux priorités retenues par le pays pour réduire la pauvreté. Si le préjudice direct représentait un pourcentage trop faible du coût des subventions pour avoir un effet dissuasif, une partie seulement des contributions serait utilisée pour compenser la filière comme dans la première option. La seconde partie irait à un fonds national comme dans la seconde option. Cette seconde partie pourrait éventuellement alimenter un fonds fiduciaire administré par une organisation internationale. Si un nouvel accord obtenu à Doha en a permis d'éviter un second échec après Cancun en 2003 et de sauver in extremis le cycle des négociations, les pays africains sont sortis avec une pointe de déception.

Un marché de dupes

C'est un marché de dupes. En effet, malgré les dispositifs d'envergure pour mettre fin aux subventions, les récentes investigations montrent que les subventions, loin de disparaître, vont plutôt bon train de façon savante et subtile. Les producteurs américains continuent de recevoir des subventions fédérales sous des formes variées, pour chaque production supplémentaire. Il semble même que les programmes agricoles actuels encouragent la surproduction des excédents sur le marché international, entraînant la baisse des prix qui compromet les moyens d'existence de millions d'agriculteurs pauvres à travers le monde (Goreux, 2003). Cette situation apparaît aux yeux des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) comme étant à la fois injuste et illégale. Dans le différend qui a opposé le Brésil aux États-Unis d'Amérique devant les instances compétentes de l'OMC en 2002, l'organe de règlement des différends de l'OMC a reconnu en 2004, la persistance des subventions américaines annuelles au coton d'un montant égal à 3,2 milliards de dollars, ainsi que des crédits à l'exportation d'un montant de 1,6 milliards de dollars versés par les États-Unis pour le coton et d'autres produits de base (Summer, 2007). Les États-Unis d'Amérique font appel contre la décision de l'OMC, mais le jugement est confirmé en mars 2005. En août 2006, les États-Unis d'Amérique acceptent de supprimer une partie de l'aide accordée à leur filière cotonnière, portant seulement sur le volet destiné aux industries de transformation et aux exportateurs, dont le montant

correspond à moins de 10% du montant total des subventions. Il y a lieu toutefois de constater qu'aucune concession n'est faite sur les autres subventions. En août 2009, l'OMC autorise en outre le Brésil à réclamer des compensations aux États-Unis comme suite à l'arbitrage rendu qui stipulait que les subventions et les garanties de crédits à l'exportation accordées par le gouvernement des États-Unis d'Amérique aux producteurs de coton américains ne respectaient pas les directives de l'Organisation Mondiale. Ces subventions et garanties aux producteurs de coton avaient été instaurées par le FARM Bill de 2002, mais en 2005, l'OMC s'était prononcée contre le recours à ces mécanismes.

En effet, les pays en développement et les organisations internationales de lutte contre la pauvreté, avaient estimé que ces subventions font chuter les cours du coton et que les petits producteurs, notamment dans les pays pauvres, ont du mal à faire face à la concurrence sur les marchés internationaux. Ainsi, la réforme des subventions au coton américain entreprise par le gouvernement des États-Unis, pour supprimer une partie des subventions à l'exportation à la suite du différend, n'a pas engendré un effet d'entraînement notable en vue de la réduction d'autres subventions au coton, ayant des effets de distorsion au niveau des échanges. Or, pour ménager les pays du Sud, les pays développés se sont engagés à supprimer dès 2006, les subventions à l'exportation dont bénéficient les producteurs de coton des pays riches, notamment ceux des États-Unis d'Amérique et de l'Union Européenne et à permettre, à partir de 2008, l'importation de 97% des produits des États les moins avancés, sans droit de douanes et de quotas.

La principale décision prise par les 149 pays membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à Hong Kong en 2008 est que les subventions aux exportations agricoles doivent disparaître d'ici la fin de l'année 2013. L'échéance de 2013 a été préférée à celle de 2010, qui figurait sur le texte initial, sur insistance des Européens pour qu'elle coïncide avec la fin du financement de la Politique Agricole Commune (PAC). Le véritable problème, c'est que l'accord ne précise pas dans les détails, comment diminuer les subventions agricoles et supprimer les barrières douanières pour les produits des 49 pays les plus pauvres de la planète (Schwartz, 2012). De plus, la suppression ne concerne pas la totalité desdits produits, toutes choses qui donnent une marge discriminatoire et un large pouvoir d'appréciation aux pays riches, pour écarter les produits qu'ils jugent stratégiques. Lors d'une réunion tenue le 29 juin 2012 sur l'aide au développement dans le secteur du coton à Genève, il est expressément revenu aux membres de l'OMC, que l'aide au développement mobilisée depuis 2005 en faveur des producteurs de coton, notamment en Afrique, avoisinait les 400 millions de dollars US. Toutefois sur cette question, plusieurs Membres de l'OMC se sont dits toujours inquiets et préoccupés par les subventions proposées dans le cadre d'un nouveau projet de loi des États-Unis d'Amérique sur l'agriculture. Selon les termes de la FARM BILL III approuvée par le Sénat le 21 juin 2012, le prix du coton graine est fixé à 1,063 euros le kilogramme. Ce qui correspond à environ 697 francs CFA, soit trois fois et demie le prix reçu par les producteurs des pays de la zone CFA. Néanmoins, il est dit selon les données de l'OMC de 2012, que le prix indiqué ne s'applique qu'à la quantité nationale garantie et des pénalités sont imposées si la production dépasse la quantité garantie.

La voie de l'innovation pour les paysans africains

La culture de coton en Afrique est une culture traditionnelle et familiale. Les producteurs travaillent le plus souvent sur des petits lopins de terre en famille. Le travail se fait essentiellement à la main. Dans les exploitations cotonnières, le coton représente rarement plus du tiers de l'assolement et il entre systématiquement en rotation avec des cultures vivrières. La production et les rendements sont assez variables et hétérogènes selon les régions, mais restent généralement faibles. Cette production artisanale, qui pourrait paraître comme un handicap, est considérée paradoxalement aux yeux des Africains, comme un atout. En effet selon eux, elle induit des coûts de production très faibles et donc une certaine compétitivité. Pourtant, le caractère traditionnel et parfois archaïque de la production du coton africain pose de plus en plus de difficultés sur le plan international.

Le choix entre tradition et modernité pour les producteurs africains de coton

Le coton africain, bien que moins cher à produire et compétitif, peine à trouver de preneur sur les marchés internationaux et ce, mis à part la question des subventions des pays du nord à leurs cotonculteurs (Brunel, 2005). D'autres maux dont souffre le coton africain sur le marché international proviennent de sa qualité jugée parfois médiocre du fait que les producteurs africains ne parviennent pas à mettre en valeur leur production. Il s'est avéré que les Chinois, qui ont un véritable penchant

pour les fibres de coton pour alimenter leurs industries textiles, préfèrent se faire fournir le plus souvent aux États-Unis d'Amérique, plutôt que par les producteurs africains. Aussi, la prolifération de la fripe, même dans les villages africains les plus reculés, constitue-t-elle une véritable concurrence pour le coton africain. En effet, ces vêtements de seconde main en provenance des pays développés sous forme de déchets ou d'aide humanitaire, envahissent les marchés aux dépens des productions locales. La difficulté du producteur africain à respecter les exigences des normes et standards requis sur les marchés internationaux constitue également pour lui un handicap supplémentaire. Pour le surplus, le coton africain n'est pas transformé sur place. Or, les filatures et l'industrie textile africaines ne sont pas compétitives face aux produits de la Chine et des autres producteurs des pays du Nord (De LaFocarde, 2003). L'Afrique de l'Ouest qui est le deuxième exportateur mondial de coton, transforme aujourd'hui moins de 5% de la production sur place. La filature qui est l'étape première de transformation du coton est très consommatrice d'énergie et peu créatrice d'emplois. Or dans les pays producteurs de l'Afrique de l'Ouest, le kilowatt est 26 fois plus cher qu'aux États-Unis d'Amérique. On reproche enfin au coton africain, de contenir trop d'impuretés, notamment des particules et des déchets plastiques provenant des emballages donc nuisibles à l'environnement.

Sur cette question, les experts ont déjà fait valoir que la culture du coton est l'une des plus polluantes au monde compte tenue de l'énorme quantité de pesticide utilisée. On estime que environ 25% des pesticides produits dans le monde sont utilisés dans la culture du coton. L'utilisation des pesticides atteint 50% aux États-Unis d'Amérique et en Inde. Ce sont plus de 8.000 produits chimiques différents qui entrent dans la culture et la transformation du coton. On estime à plus de 40.000 le nombre annuel de morts dues aux pesticides avec des piques observés en Afrique. Dans les pays africains, les pesticides autorisés pour la culture du coton sont souvent détournés par les paysans pour la production des cultures vivrières et deviennent de ce fait la cause de troubles de santé en milieu rural. Pour ces experts, l'utilisation des produits chimiques augmente le taux de sels minéraux dans le sol, entraînant la salinisation des terres. La nappe phréatique est elle ainsi contaminée par les résidus de pesticides qui nuisent, non seulement à l'homme, mais aussi aux animaux et aux plantes. Ceux-ci ajoutent que la déforestation due à un abatage accru des arbres, est l'un des effets pervers de la culture du coton en Afrique en plus de la monoculture très répandue dans les zones cotonnières qui épuise les terres. Aussi, plusieurs études comme celles de Navdanya (2009), Grain (2004), Piro (2013), Estur (2005), Gérard (2009) et Guilmo *et al.* (2006), ont prouvé que les pesticides utilisés sont en général sources de nombreuses maladies non seulement pour les producteurs qui y sont directement exposés, mais aussi pour leurs familles. En effet, il est maintenant bien prouvé que les pesticides utilisés sont sources de maladies chroniques comme la leucémie, les affections rénales, le système nerveux, les cancers de la prostate et du sein, les immunodéficiences du foie, ainsi que d'autres maladies comme la perte de poids, le tremblement, les maux de tête, voire des affections du fœtus en développement (Abdoul, 2012). De même, des recherches ont montré que les enfants dont les parents utilisent des pesticides chimiques pour la culture ou le jardinage ont 7 fois plus de chance d'être victimes de leucémie (Abdoul, 2012).

Le coton biologique ou le coton transgénique

Pour limiter les énormes dégâts de l'environnement sur la santé humaine causés par la production du coton conventionnel qui utilise des millions de tonnes d'engrais et de pesticides chaque année à travers le monde, certains pays comme les États-Unis d'Amérique, l'Inde et bien d'autres pays, ont opté pour la culture du coton biologique ou pour des variétés de coton transgéniques comme de véritables alternative à la culture du coton conventionnel. Ces options, qui touchent aujourd'hui les pays ouest africains producteurs de coton, ne laissent personne indifférent et soulèvent des controverses.

Le Coton biologique est-il la solution pour les producteurs africains ?

La culture du coton biologique renvoie à une technique de culture particulière et non à une variété de coton. Cette technique interdit l'usage de pesticides, engrais et autres produits chimiques. La fertilisation du sol est donc assurée par le dépôt d'engrais organiques, notamment du compost, du fumier, des résidus de la culture de l'année précédente. L'association avec la pâture de bétail peut être développée dans ce but. Enfin, des rotations de culture sont systématiquement instaurées afin de permettre le repos du sol ainsi que la restauration de matière organique. Des techniques comme l'usage des bios pesticides, les pièges à ravageurs, la lutte biologique sont mobilisées pour contrer les ravageurs.

Les pays plus grands producteurs de coton biologique sont la Turquie avec 10.000 tonnes de fibre soit 43% de la production totale et l'Inde avec 6.500 tonnes de fibre soit 28% de la production totale. Ces deux pays produisent ensemble plus de 70% de l'offre mondiale de coton biologique. Parmi les autres producteurs importants, on compte la Chine avec 1.750 tonnes soit 8% et les États-Unis d'Amérique avec 1.500 tonnes soit 7%. En 2006, ces pays ont produit environ 1.800 tonnes de fibre, soit 8% de la production totale, principalement en Ouganda, en Tanzanie, en Égypte et dans les pays Ouest africains comme le Mali, le Burkina Faso et le Bénin. D'autres pays comme l'Afrique du Sud, l'Australie, le Burkina Faso, le Kenya, le Kirghizistan, le Nicaragua, le Pakistan et la Zambie sont lancés récemment dans la production du coton biologique.

Selon les experts du Réseau Organic Exchange, les données fiables sur la production, le commerce et la consommation de coton biologique ne sont pas disponibles pour des raisons de certification et de confidentialité des informations commerciales. Les données disponibles indiquent que 22 pays au monde produisent du coton certifié biologique. La production et le commerce de la fibre de coton biologique ont été estimés au total à 23.000 tonnes en 2006-2008. Durant la période 2001 à 2006, la production a progressé au rythme annuel de 70% et a atteint 120% par an depuis 2004. En Afrique de l'Ouest, l'expérience du coton biologique commencée avec des pays comme le Sénégal en 1995, le Bénin en 1996, le Mali en 1999 et qui s'est poursuivie avec le Burkina Faso qui lui, a recouru officiellement depuis 2008, aux semences OGM peine à prospérer franchement face à la production du coton conventionnel. Dans tous ces pays, les promoteurs du coton biologique estiment que cette initiative a eu un impact positif certain sur la santé des paysans et sur le plan socioéconomique. Au plan sanitaire, les problèmes de santé dus aux pesticides et aux intoxications alimentaires ont quasiment disparus, ce qui a sans doute amélioré leur performance et rendu efficaces certaines de leurs activités. Selon des informations recueillies auprès d'une Association de producteurs de coton biologique au Bénin, quelques producteurs de coton biologiques dans des villages auraient déclaré avoir mangé juste après les séances de pulvérisation, sans se laver correctement la main et que cela n'avait eu aucun effet sur leur santé. Ces paysans auraient même ajouté que juste après les séances de pulvérisation, ils récoltent du gombo, des légumes, du piment dans leur champ de coton, pour faire le repas sans aucun signe de malaise après en avoir consommé. Sur le plan socio-économique, les promoteurs du coton biologique au Bénin affirment selon les représentants de l'Organisation Béninoise pour la Promotion de l'Agriculture Biologique (OBEPAD), que la récolte des paysans est payée au comptant et à un prix nettement supérieur au prix habituel en raison de la prime bio qu'ils perçoivent. Sur le plan de l'alimentation, les ménages estiment avoir une certaine sécurité alimentaire et se trouver à l'abri de la faim. Aussi, sur le plan de renforcement de capacités des paysans sur le système de production du coton biologique, l'on a pu observer, grâce aux diverses formations reçues, que ceux-ci avaient acquis une certaine maîtrise par rapport à la gestion de la fertilité des sols, à la protection phytosanitaire et à la préservation de la biodiversité en particulier des auxiliaires du cotonnier, de sorte que les producteurs appliquent la lutte raisonnée, donc maîtrisent davantage les ravageurs et ennemis naturels du coton.

Toutefois, en dépit de la croissance rapide de la production du coton biologique en Afrique et dans d'autres continents, le volume de fibre de coton biologique commercialisé sur le marché international reste faible avec seulement 0,09% des 24,8 millions de tonnes de fibre de coton vendus dans le monde. Les rendements du coton graine biologique sont généralement inférieurs à ceux des cotons conventionnels. Ainsi, malgré l'augmentation rapide de la production de coton biologique, le coton conventionnel représente encore environ 99,9% du total de la production mondiale (Estur, 2005). Or, la production et le commerce de coton biologique sont mis en avant comme une alternative plus viable et durable à la production de coton conventionnel. Un des avantages importants de la production de coton biologique, est qu'elle offre une solution radicale au problème de l'emploi des produits chimiques dangereux. Ce qui a un effet bénéfique sur les agriculteurs, les ouvriers, les animaux domestiques et l'environnement. Cependant, la conversion à l'agriculture biologique surtout dans les pays africains, peine à se faire de façon remarquable. Elle exige un savoir précis, du temps, des investissements, beaucoup de motivation et en organisation de la part des producteurs. C'est pour toutes ces raisons que la production du coton biologique est restée à l'étape artisanale et quasi-domestique dans les pays africains.

Au Bénin par exemple, en raison des nombreux problèmes posés par la culture traditionnelle du coton, l'Organisation Béninoise pour la Promotion de l'Agriculture Biologique (OBEPAB), a lancé dans les années 1996/1997, un projet de culture biologique du coton avec l'appui technique et financier des

Pays-Bas. Plusieurs raisons expliquent la motivation des producteurs africains à faire du coton biologique: la préservation de la santé, le coût réduit de production, le paiement du premium, la régénération de la fertilité des sols, le paiement à temps. En 2013, on compte seulement 300 producteurs de coton biologique au Bénin. Au cours de la campagne agricole 2012-2013, le Bénin a produit 240.187,490 tonnes de coton, dont 239.665,830 tonnes de coton conventionnel et 521,660 tonnes de coton biologique. Le coton biologique est produit comme dans les autres pays ouest-africains, en valorisant les ressources locales telles que les graines de neem, les plantes insecticides et insectifuges, la bouse de vache, le fumier, le tourteau de palmiste. Une étude réalisée au Bénin a montré que les producteurs de coton biologique sont pratiquement tous de petits paysans (Guilmo *et al.*, 2006). Ils sont pour la plupart des étrangers (53%) et illettrés (60%). Les chefs d'exploitation sont assez âgés et possèdent des exploitations de grande taille (9 en moyenne). Ils adhèrent au programme coton biologique pour plusieurs raisons notamment pour des raisons économiques et de santé. Les nouvelles technologies adoptées dans le cadre de la production du coton biologique sont basées sur la valorisation des ressources locales. Ainsi, les producteurs utilisent en matière de protection phytosanitaire l'extrait aqueux des graines de neem mélangé à l'urine de vache, à l'ail, à l'extrait des feuilles de papayer et à du savon traditionnel. Pour ce qui concerne la fertilisation, les producteurs utilisent le tourteau de palmiste ajouté à la cendre de bois. Ceux-ci utilisent également des plantes endogènes reconnues comme plantes insecticides qu'ils associent aux matières recommandées pour la protection phytosanitaire.

Parmi ces plantes, on compte *Kaya senegalensis*, *Tephrosia vogli* et *Anonas senegalensis*. Quatre différents types de matière organique sont aussi utilisés dans le cadre de la fertilisation du coton biologique: le tourteau de palmiste, le guano, le fumier de bétail et la bouse de vache. La nature de la matière organique utilisée varie selon les zones. En matière de protection phytosanitaire, les paysans utilisent la bouillie de neem mélangée à d'autres substances endogènes. De plus, les producteurs du coton biologique pratiquent le système de rotation intégrant les légumineuses comme le niébé et le pois d'angole. D'autres producteurs, comme au Burkina-Faso, associent le sésame ou le beurre de karité. Des expériences similaires sont menées au Bénin, au Sénégal, au Mali et au Burkina Faso et dans d'autres pays Ouest africains. Ces pratiques permettent de réduire les frais de production, tout en aménageant la santé humaine et l'environnement. Le coton biologique diminue les coûts liés aux intrants. Mais l'une des difficultés rencontrées est le faible rendement des cultures des semences traditionnelles. "Lorsque je vois les plantes chétives et les récoltes minables du coton biologique, je n'ai nullement envie de m'investir dans cette culture." Ces propos recueillis auprès d'un paysan dans le Nord Bénin traduit le peu d'intérêt que suscite l'expérience du coton biologique, lancée au Bénin depuis 1996 et qui ne donne pas encore des résultats escomptables. Dans les pays comme le Sénégal, le Bénin, le Mali, le Burkina Faso, le développement du coton biologique est d'abord limité par des "contraintes phytosanitaires". La bouillie et l'huile de neem et autres produits du genre que les paysans utilisent pour le traitement du cotonnier ne sont pas particulièrement efficaces contre les insectes qui sévissent dans les zones de production de coton. La faiblesse de ces insecticides naturels peut entraîner des pertes allant jusqu'à 65% du potentiel de production du cotonnier, de sorte que les rendements peuvent baisser considérablement pour atteindre suivant les 800 kg/ha (Adjovi, 1998). Cette situation entraîne souvent une détérioration de la qualité du coton. En effet, 58% du coton biologique produit en 1996 au Bénin serait collant. Son égrenage a donné 1,3 t de coton-fibre qui n'a pu être vendu jusqu'à présent. L'autre problème de fond qui handicape le coton biologique africain, c'est qu'il n'est pas directement considéré comme biologique. Selon les normes européennes, ce n'est qu'au bout de trois années de culture qu'un expert peut certifier du caractère biologique d'une production (Adjovi, 1998). Or, la quantité de coton produite est généralement si faible, qu'il ne serait pas rentable pour les paysans de se payer une expertise.

Le Coton biotechnologique ou coton Bt est-il l'alternative pour les cotonculteurs du Sud ?

Le coton biotechnologique ou coton Bt (*Bacillus thuringiensis*), est un coton génétiquement modifié permettant la production d'une protéine toxique contre certains ravageurs du cotonnier. La résistance aux insectes est obtenue par ajout au génome du cotonnier d'un gène provenant d'une bactérie présente dans le sol. Des études scientifiques avancées sur le coton biotechnologique ou coton Bt existent. Des auteurs comme Clive (2001), Greenberg (2004) et Berti *et al.* (2002) ont consacré l'essentiel de leurs travaux à cette variété transgénique. Le coton biotechnologique a été officiellement autorisé à la commercialisation dans neuf pays, notamment l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, la

Chine, la Colombie, les États-Unis, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique. Il est maintenant à l'essai dans plusieurs autres pays, notamment en Afrique de l'Ouest au Burkina Faso. Le coton Bt représente actuellement 13% de la surface mondiale de coton cultivée et sa production est contrôlée à 80% par la firme américaine Monsanto (Clive, 2002). La culture de coton biotechnologique a un effet positif immédiat sur l'environnement. Pour les promoteurs des semences OGM, les avantages de cette option sont nombreux. Il s'agit entre autres, de la réduction drastique de l'usage d'insecticides, et donc de la préservation de l'environnement, de la préservation de la santé humaine et bien évidemment de l'augmentation des rendements voire de celle des revenus des paysans.

Une évaluation pointue du coton Bt conduite par Clive James (2001), a démontré de façon fort savante, les énormes potentiels et les retombées socioéconomiques dues à la culture du coton Bt à travers le monde et surtout pour les pays Ouest africains producteurs de coton. Selon les conclusions de cette étude, la haute performance et la très grande qualité du coton OGM issu de l'introduction des variétés transgéniques ne font aucun doute. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un regard sur la performance et la suprématie sur le marché mondial du coton, des pays comme les États-Unis d'Amérique, la Chine et l'Australie qui ont opté pour le coton biotechnologique (James, 2002). Pour les promoteurs de cette variété, il ne fait donc aucun doute que c'est aussi bien là, la porte de sortie pour les paysans africains. On a fait valoir que suite à l'adoption du coton Bt résistant aux insectes, le nombre d'applications d'insecticides et la quantité d'insecticide utilisée par hectare ont partout diminué sensiblement (Greenberg, 2004). C'est dans ce contexte que les spécialistes expliquent que l'introduction de la semence OGM a permis aux paysans Burkinabé, de réduire sensiblement la pénibilité du travail. De sept à huit traitements par an que requière la culture traditionnelle de coton avide en produits chimiques et de pesticides, les cotonculteurs burkinabé sont passés à deux traitements par an avec l'introduction des semences OGM. Toutefois, il semble que malgré cette innovation et les nombreux avantages du coton biotechnologique, son introduction dans les pays africains ne fait pas l'unanimité.

Une étude comparative entre le coton Bt et le coton conventionnel réalisée par Oxfam en 2007, aurait montré que la variété conventionnelle produisait en moyenne 95 capsules par plante, contre 50 capsules pour la variété biotechnologique et qu'en plus, les capsules des variétés conventionnelles étaient plus grosses. Selon les conclusions de l'étude, les variétés conventionnelles avaient aussi une meilleure qualité de coton fibre et par conséquent, un meilleur prix au marché. Aux yeux des chercheurs ayant réalisé l'étude, c'est en raison de cette contre performance du coton BT que les marchands de coton ont une forte tendance à le mélanger avec le coton conventionnel avant de le lancer sur le marché. Il est prouvé que la majorité des producteurs Ouest africains de coton biologique ou transgénique pratiquent encore largement la culture du coton classique. Selon les représentants des Associations de producteurs de coton au Bénin et surtout au Burkina Faso où la culture du coton transgénique est devenue officielle depuis 2008, ils sont encore près de 350.000 paysans à cultiver du coton classique.

Au Burkina Faso, les gains de 30% escomptés sur le rendement biologique n'ont pas été réalisés. Les promoteurs expliquent cette contre-performance par l'analphabétisme, la mauvaise utilisation des engrais et les conditions climatiques, puis promettent de prendre des contres mesures pour redresser la situation (Clive, 2001). Selon une déclaration de François Traoré, directeur de l'Association des producteurs de coton du Burkina Faso, rapportée par Organic Exchange, même si le coton biologique se vend plus cher que le coton classique, rien n'a changé pour les producteurs (Grain, 2004). Aux dires de Traoré, bien que les membres de l'Association passent le plus clair de leur temps à sensibiliser les producteurs pour la promotion du coton transgénique, les membres de l'Association eux-mêmes n'en cultivent point. Pour ce dernier, les producteurs burkinabés de coton biologique empochent certes, environ 50 centimes de dollar le kilo. Toutefois à la fin, leurs bénéfices sont moins importants que pour le coton classique. D'après les explications de M. Traoré, même si les producteurs de coton transgénique gagnent jusqu'à 30% de plus par kilo, ceux-ci produisent en moyenne, moins de la moitié du coton conventionnel, ce qui revient au même. Or, en 2009 déjà, un quart des superficies cultivées en coton Bt (*Bacillus thuringiensis*) soit 100.000 hectares, avait étéensemencé au Burkina-Faso. On estime que de 50% sur la saison 2011-2012, le taux de semences OGM dans ce pays, devrait atteindre 60% lors de la campagne 2012-2013. Une étude réalisée en Inde auprès de 225 paysans de la région de Warangal en Andhra Pradesh, rapportée par Sumner en 2007, aurait montré que les rendements des paysans ont chuté de 35% lorsqu'ils avaient cultivé le

coton Bt (Berti *et al.*, 2006). Cette situation paradoxale soulève aujourd'hui toute une controverse (Grain, 2004).

Les débuts d'une controverse et le spectre d'un drame humanitaire

Malgré les nombreux avantages qu'offre la culture du coton biotechnologique, l'on continue de s'interroger sur son introduction dans les pays Ouest africains. Des organismes autorisés comme Oxfam (Sumner, 2007) ont émis des doutes quant au bien fondé d'une telle option pour les pays du Sud en arguant que la résistance des insectes aux OGM, constitue sans nul doute, en plus de la dépendance accrue du cotonculteur vis-à-vis des firmes détentrices de brevets sur les OGM, un véritable problème environnemental et une source d'aggravation des problèmes de santé publique et de sécurité alimentaire. Parmi les risques environnementaux liés à la culture du coton transgénique, les experts évoquent le risque de dissémination des gènes mutants vers d'autres plantes ou cultures ainsi que l'apparition possible d'insectes résistants super nuisibles et capables de mettre en dangers la production des cultures vivrières (Piro, 2013). Selon les observateurs avertis, cette menace est d'autant réelle que la culture du coton dans les exploitations africaines, se caractérise par la rotation avec des cultures vivrières.

Au Burkina Faso par exemple, où la filière cotonnière fait vivre environ trois millions de personnes, une récente évaluation a montré que l'introduction de la variété OGM de Monsanto avec l'intention de redresser la filière coton et garantir de hauts rendements, s'est soldée par un échec (Piro, 2013). Le bilan reste mitigé et conforte les pays comme le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal, et le Togo dans leur position de pays méfiants vis-à-vis de l'introduction officielle de la variété transgénique (Piro, 2013). Au Burkina, des organisations de la société civile s'insurgent déjà à l'introduction et à l'adoption des produits OGM. En 2009, certains producteurs agricoles ont imputé la responsabilité des épidémies d'animaux et d'oiseaux à la culture du coton transgénique (Piro, 2013). Des femmes affirment aussi avoir vu leurs enfants s'évanouir pendant les semis, juste après les avoir allaités. Pour ces femmes Burkinabé, le coton Bt, serait source de plusieurs maladies souvent constatées par l'infirmier du village. Les femmes se plaignent en général de céphalées persistantes, des vertiges, des vomissements, des allergies et parfois des évanouissements pendant les semis et les récoltes (Abdoul, 2012). Dans une étude récente (Fabio, 2006) couverte par le Comité Consultatif International sur le coton, les spécialistes ont pu montrer que les ravageurs contrôlés par le coton BT, ne sont pas forcément les prédateurs les plus importants dans la lutte contre les prédateurs du coton. L'étude a pu montrer que les ravageurs pour lesquels le coton Bt est efficace ne figurent pas parmi ceux qu'on rencontre le plus souvent en Afrique.

Les données disponibles indiquent que les cultures OGM qui sont autorisées depuis 2002 en Inde, représentent aujourd'hui 90% des surfaces cotonnières du pays. En 2009, le rendement moyen était de 512 kg par hectare, un rendement bien inférieur aux prévisions. Dans cette partie du monde, les observateurs estiment que les résistances développées par les ravageurs obligent les agriculteurs à multiplier les épandages d'insecticides jusqu'à hauteur de 13 dans certaines régions (Abdoul, 2012). Selon Nanjundaswamy, Fondateur du Mouvement pour la Défense des fermiers du Karnataka en Inde, certains paysans auraient atteint le seuil de 50 pulvérisations d'herbicide et de pesticide sur leurs champs de coton, pour éviter la catastrophe sans succès (Navdanya, 2009). Ces derniers temps, les promoteurs du coton biotechnologique auraient eux-mêmes reconnu que les plantes n'étaient pas résistantes aux maladies locales et qu'il fallait donc épandre des tonnes de pesticides encore que les variétés en question buvaient deux fois plus de quantité d'eau et dégradaient rapidement les sols.

Du coup, les sécheresses ont été amplifiées et les rendements sensiblement réduits. Les paysans se retrouvent ruinés, paralysés par leurs dettes et sans le sou pour acheter les semences de l'année suivante, puisque les plantes OGM sont brevetées et conçues pour que les grains ne puissent pas se replanter (Navdanya, 2009). Pour inciter les paysans à cultiver les variétés transgéniques de coton, les variétés traditionnelles ont même été interdites dans de nombreuses banques de semences gouvernementales des pays ayant opté pour cette solution. Selon les statistiques du gouvernement Indien, près de 1.500 fermiers se sont suicidés dans la province de Chattisgarh. Le nombre de suicides atteint selon les mêmes sources environ 4000 par an dans les régions de Nagpur, Amravati et de Wardha. Ce phénomène devenu récurrent en Inde depuis plus de quinze ans à cause de l'endettement des paysans lié à l'achat de semences OGM qui se révèle en fin de compte catastrophiques (Navdanya, 2009). En 2013, entre 60 et 75% de la population indienne, contre 10%

en France et 2% aux États-Unis d'Amérique, vivent de l'agriculture. Selon la même source, une autre conséquence de l'utilisation du coton génétiquement modifié est qu'il aurait éliminé par pollinisation de nombreuses plantes indigènes qui possédaient des qualités de résistance à la sécheresse et à certains parasites propres à l'Inde.

DISCUSSIONS ET RECHERCHE D'UNE SOLUTION

On le voit bien, la production du coton pour les paysans africains devient un véritable dilemme (Goreux, 2004). Ceux-ci sont loin de maîtriser les prix du coton sur le marché international et doivent faire face sans cesse aux problèmes de santé publique et de sécurité alimentaire que pose la culture du coton classique, ainsi qu'aux subventions des pays du Nord à leurs producteurs de coton (Estur, 2006). De plus, le coton biologique qui a d'énormes potentialités et qui pourrait être une solution, éprouve d'énormes difficultés sur le plan de la compétitivité. Sa production en Afrique reste encore fortement traditionnelle et quasiment archaïque). La production du coton biologique se solde la plupart du temps par un faible rendement donc par une entrée peu visible sur le marché international (Adjovi, 1998). La production du coton transgénique qui a suscité un grand espoir pour les paysans du Sud et perçue au départ comme une véritable révolution dans la filière coton, se révèle de plus en plus comme un danger pouvant avoir des impacts économiques, sociaux et environnementaux néfastes et préjudiciables aux pays du Sud.

Le principal inconvénient du coton transgénique, est la résistance à terme des insectes au cotonnier transgénique et le risque de dissémination des gènes mutants vers d'autres plantes ou cultures, ainsi que l'apparition possible d'insectes résistants super nuisibles, capables de mettre en dangers la production des cultures vivrières et entraîner une catastrophe écologique pour les pays du Sud (Summer, 2007). Les récentes recherches sur cette variété méritent donc d'être validées avant leur introduction dans les pays en développement. L'autre inconvénient du coton transgénique est le coût relativement élevé des graines et de la technologie. La commercialisation des produits transgéniques est subordonnée à un long processus d'homologation qui oblige les pays à s'acquitter d'un droit technologique auprès des propriétaires des gènes et qui risque de maintenir les paysans dans le cercle vicieux de la pauvreté (Vandanya, 2009). Cette situation limite sensiblement l'adoption de la technologie, notamment dans les pays en développement.

C'est pourquoi le commerce équitable apparaît à nos yeux, comme la solution la moins dommageable pour les cotonculteurs africains. Celui-ci consiste à développer et renforcer un partenariat commercial entre le Nord et le Sud, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, pour parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il s'agit en quelque sorte, de développer une stratégie de lutte contre la pauvreté dans les pays du sud et notamment en Afrique par la promotion des entreprises coopératives de producteurs et de transformateurs de coton, dans le cadre d'un commerce soutenable générateur d'opportunités pour les producteurs désavantagés ou marginalisés dans le système du commerce conventionnel mondialisé. Des expériences de commerce équitable sont maintenant tentées dans certains pays d'Afrique et d'Amérique Latine, avec le soutien des ONG du Nord, pour tenter d'alléger la marginalisation des producteurs de coton en Afrique de l'Ouest (Orsenna, 2006). Toutefois, ces initiatives ne sauraient être viables, qu'avec la mise en place de règles internationales plus justes et le développement d'un marché intérieur africain basé sur une économie sociale et solidaire, impliquant une meilleure organisation des coopératives de producteurs et de transformateurs de coton.

CONCLUSION

Malgré l'existence d'éléments objectifs attestant d'une véritable avancée sur la question du coton dans son ensemble, des phénomènes de distorsion qui ont pour noms subventions aux producteurs de coton des pays du Nord, fixation unilatérale et chute du prix du coton, inconvénients et contraintes de l'introduction de la culture du coton biologique et/ou des variétés transgéniques dans les pays du Sud, notamment en Afrique, persistent et soulèvent des polémiques. Sur ces questions, les pays africains accusent les États-Unis d'Amérique et l'Union Européenne, d'être de véritables prédateurs de leurs économies du fait de leurs comportements délictueux vis-à-vis des règles du commerce international. Les pays indexés répliquent que c'est parce que les pays africains peinent à innover et à améliorer la compétitivité de leur coton. Ce débat, qui se poursuit, est maintenant focalisé sur les méfaits et les dangers écologiques de la culture du coton conventionnel, la contre performance du coton biologique pourtant reconnue comme alternative au coton conventionnel, et les avantages et

inconvenients du coton transgénique. Pendant que les débats se déroulent dans l'arène des instances du commerce international, avec la participation active des organisations non gouvernementales engagées, un véritable drame humanitaire se déroule dans certains pays du Sud. Dans les pays comme l'Inde, des milliers de producteurs de coton fortement endettés et désespérés se suicident massivement. La situation socioéconomique des paysans africains se dégrade de plus en plus et des problèmes écologiques, de sécurité alimentaire, voire de santé publique s'installent insidieusement. Les dirigeants des pays africains qui comptaient sur leurs cotonculteurs pour améliorer les comptes de l'État et éliminer leur déficit chronique, ont de plus en plus de difficultés à gérer les crises sociales et les tensions politiques. Face à cette situation, il semble que l'engagement sur la scène des négociations internationales ne peut suffire pour améliorer la compétitivité du coton africain et obtenir le meilleur prix à la vente du coton, sans la mise en place des règles d'un commerce équitable, capable de générer des liens de solidarité économique entre le Nord et le Sud, et ce, à tous les niveaux de la chaîne de production de coton. Pour ce faire, il convient pour les pays africains, de définir un nouveau paradigme basé sur les principes d'une économie sociale, en tenant compte de leurs spécificités.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abdoul, R., N., 2012 : L'Événement N°226 du 25/01/2012, N° 034 dépôt légal du 02/01/2001, 1^{er} trimestre, Ouagadougou, Mensuel, Burkina Faso. pp. 3-4.
- Adjovi, E. 1998 : Le coton biologique freiné par ses handicaps, art 209. SYFIA-Bénin, Cotonou, Bulletin, pp. 12-14.
- Amédé, L. S., 2002 : Les agriculteurs africains doivent être soutenus comme ceux de l'UE et des USA (interview de Dov Zerah, in *Fraternité Matin*, Abidjan.
- Berti, F., J-L. Hofs, S. Zagbaï, P. Lebailly, 2006 : « Le coton dans le monde, place du coton africain et principaux enjeux » *Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement*, 10 (4), 271-280.
- Brunel, S., 2005 : L'Afrique dans la mondialisation. La Documentation Photographique, n°8048, Ouvrage collectif, Paris, pp. 41-43.
- Clive, J., 2002: Global Review of Commercialized Transgenic Crops: 2001 Feature: Bt Cotton, 51-184. *ISAAA Briefs No.26*. Ithaca, NY.
- De Laforcade, H., 2003 : La place du coton dans l'Économie Burkinabé : investir en zone franc. www.izf.net, Paris. pp. 36-42.
- Estur, G., 2005 : Situation du marché cotonnier mondial. *Coton et développement*, n° 16, pp. 30-32.
- Eva, G., E. Navarro, C. Ribet, L. Stanicka, M. Vaugeois, 2006 : Coton Bio ou coton Bt : Une solution pour les paysans pauvres. Rapport Coton Bt, Module 16, Cotonou. pp. 5-17.
- Fok, M., 2006 : Crises cotonnières en Afrique et problématique du soutien. *Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement*, 10 (4), 311-323.
- Gérard, F., 2009 : Monsanto à l'assaut du Burkina Faso : L'introduction du coton transgénique provoque la colère des paysans africains. *Le Monde diplomatique*, février, Paris, Mensuel, pp. 7-9.
- Gobet, G., 2012 : Jeune Afrique 03/03/2012. ISSN : 1950-1265, Hebdomadaire, Paris. pp. 5-9.
- Goreux, L. M., 2004 : Les producteurs de coton des pays cfa face aux subventions américaines et européennes. 10 p. <http://www.ictsd.org/africoddev/analyse/coton/TexteGoreux.Pdf>.
- Goreux, L.M., Macrae, J., 2003 : Réformes des filières cotonnières en Afrique Subsaharienne. Version française publiée par le MAE et version anglaise publiée par la Banque Mondiale. *Africa Region Working Paper Series Number 47*. New York, Document de Travail, pp. 21-24.
- Goreux, L., 2003 : Préjudices causés par les subventions des pays industrialisés aux filières cotonnières de l'Afrique. Ouvrage Collectif, juin UEMOA, Ouagadougou (Burkina Faso). pp. 42-56.
- Grain, 2004 : Le Bt à la porte de l'Afrique de l'Ouest. Il faut agir ! juin, 12 p. <https://www.grain.org/e/124-le-coton-bt-a-la-porte-de-l-afrique-de-l-ouest-il-faut-agir>
- Greenberg, S., 2004: Global Agriculture and Genetically Modified Cotton in Africa. African Center For Biosafety. Berlin. Bulletin, pp. 18-27.
- Guilmo, E., E. Navarro, C. Ribet, L. Stanicka, M. Vaugeois, 2006 : Coton Bio ou coton Bt : Une solution pour les paysans pauvres. Rapport de Controverse du groupe d'Étudiants de l'Agro M, sous la Direction de Dominique This et Bernard Hau, Agropolis Museum. 11 p. www.museum.agropolis.fr/pages/savoirs/cotontransgenique/rapport_controverse.pdf

- Lebailly, P., 2006 : Le coton dans le monde, place du coton africain et principaux enjeux. *Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement*, 10 (4), 271-280.
- Nielsen, A.C., 2004: Global Review of Commercialized Transgenic Crops. Performance of Bollgard Cotton. *Bt Cotton*, pp. 51-184.
- Orsenna, É., 2006 : *Voyage aux pays du coton. Petit précis de mondialisation*, Paris, Fayard, 292 p.
- Pauron, M., 2012 : Jeune Afrique 3/03/2012. ISSN : 1950-1265, Hebdomadaire, Paris, pp. 36-37.
- Piro, P., 2013 : Après le coton, Monsanto cherche à multiplier les OGM en Afrique de l'Ouest. BASTA, média indépendant en ligne. Paris, pp. 11-18. <https://www.bastamag.net/Apres-le-coton-Monsanto-cherche-a>
- Qayum, A., Sakhari, K., 2005: Bt Cotton in Andhra Pradesh - a three year assessment. Deccan Development Society, Andhra Pradesh Coalition in Defence of Diversity, Permaculture Association of India, New Delli. Bulletin, pp. 13-66.
- ROPPA (Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest), 2004 : Plan d'actions du Roppa et des Oppa pour le développement durable des filières Africaines de Coton. Cotonou, Bénin. Rapport, 9 p. www.hubrural.org/IMG/pdf/roppa_plan_d_action_coton.pdf
- Schwartz, A., 2012 : Le coton africain dans la tourmente de la mondialisation, *Rayonnement du CNRS n° 59*, pp. 17-33.
- Sumner, D., 2007 : Comment les agriculteurs sont exclus du marché du coton ? Le coût des réformes de la Banque Mondiale au Mali. Rapport N° 99 Oxfam Briefing Paper, Oxfam International, 45 p. ISBN : 978-1-84814-555-9. <https://oxfamilibrary.openrepository.com/oxfam/.../bp99-pricing-farmers-out-cotton-...>
- Traoré, F., 2009 : Quand le nord plonge un peu plus le Sud dans la misère, le Mali le Républicain. OMC, hebdomadaire, pp. 2-5.
- Vandanya, S., 2009: Monsanto's Bt Cotton Kills the Soil as Well as Farmers. New Delli, pp. 2-22. www.navdanya.org/ www.i-sis.org.uk/BtCottonKillsSoilandFarmers.php